



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cécile Van Hecke, *Président* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;  
Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Laurence Dehaut, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliise, Félix Boudru, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Nadège Bonny, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Jan Verbeke, Sandra Ferretti, Eric Godart, Florence Lepoivre, *Conseillers*.

**Séance du 19.11.19**

---

**#Objet : Renouvellement de la convention entre l'Administration communale de Watermael-Boitsfort et l'asbl 'Atout Projet' pour 2020-2022.#**

---

Séance publique

Le Conseil communal,

Attendu que depuis plusieurs années la commune de Watermael-Boitsfort collabore avec l'asbl 'Atout Projet' pour l'organisation d'un travail d'animation et d'encadrement à caractère éducatif et socioculturel à destination d'enfants et d'adolescents dans le quartier du « Dries-Elan » ;

Attendu qu'il y a lieu de formaliser annuellement par une convention certains points tels que le financement, la nature du travail, les assurances ainsi que l'engagement et le licenciement du personnel ;

Vu les délibérations du Conseil communal du 17 novembre 2009 concernant la convention entre l'Administration communale de Watermael-Boitsfort et l'asbl 'Atout Projet' ;

Vu qu'il y a lieu de renouveler cette convention entre l'Administration communale de Watermael-Boitsfort et l'asbl 'Atout Projet' pour les années 2020 à 2022 (1er janvier 2020 au 31 décembre 2022) ;

Sur proposition du Collège échevinal ;

**D E C I D E**

De renouveler la convention entre l'Administration communale de Watermael-Boitsfort et l'asbl 'Atout Projet' reprenant le financement, la nature du travail, les assurances ainsi que l'engagement et le licenciement du personnel pour les années 2020 à 2022.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 20 novembre 2019

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze